

Les crédits

clair. Il a commencé sous les Libéraux, les premiers néo-conservateurs qui s'y sont attaqués. Les conservateurs poursuivent cette tendance jusqu'à ses conclusions logiques. Voilà la réalité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Reprenons le débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, j'allais poser une question au député, mais après la remarque qu'il a faite sur les libéraux à la fin de son discours, j'ai décidé de ne pas la poser.

Le secrétaire parlementaire et le ministre ont dit aujourd'hui à la Chambre qu'ils ont entendu toutes ces organisations, les syndicats, les gens d'affaires, les organisations de lutte contre la pauvreté, les Églises et d'autres encore. Ils se sont demandé pourquoi on devrait tenir d'autres audiences puisque tout le monde a été entendu. Le problème que me cause ce projet de loi, c'est que les personnes qu'il touche n'ont pas été entendues du tout.

J'ai ici une liste de localités de Terre-Neuve qui en ressentiront les effets. Le député de St. John's-Ouest parlera dans quelques instants. J'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire sur sa circonscription. Par exemple, qu'est-ce que les habitants de Flat Rock pensent de ce projet de loi? Qu'est-ce que les habitants de Bear Cove, de Blow Me Down, de Broad Cove, de Goose Cove, de Frogmarsh, de Lady Cove, de Hibbs Cove, de Kettle Cove ou de Nicky's Nose Cove pensent de ce projet de loi? C'est eux qui sont touchés par cette mesure législative.

• (1640)

Je dois admettre qu'il est parfois frustrant d'être assis à la Chambre et d'écouter le secrétaire parlementaire faire des remarques comme celle qu'il a faite il y a quelques instants. Il a dit qu'il y avait beaucoup de possibilités dans une certaine province, mais que les gens n'en profitaient tout simplement pas.

Jamais je n'ai rencontré une personne qui voulait dépendre de l'assurance-chômage. On peut penser qu'il y a des gens qui voudraient toucher des prestations d'assurance-chômage, mais jamais je n'ai rencontré une personne qui voulait dépendre de l'assurance-chômage, ni depuis que je suis ici, ni dans toutes les causes que j'ai défendues devant les tribunaux. Pourquoi? La raison est simple. Savez-vous, madame la Présidente, à combien s'élèvent les prestations d'assurance-chômage? Aujourd'hui, la prestation moyenne au Canada s'élève à 210 \$ par semaine. Dans ma province, Terre-Neuve, elle est de 195 \$ par semaine. Il faut être fou pour vouloir rester à la maison, toucher seulement 195 \$ par semaine et être

obligé par la loi de déclarer ses gains excédant de plus de 25 p. 100 ce montant.

Ceux qui prétendent qu'il y a des gens qui veulent rester à la maison et dépendre de l'assurance-chômage ont tout à fait tort. Il n'y a pas de gens comme cela, à moins qu'ils aient un problème physique ou mental et qu'ils n'aient pas le choix. Les Canadiens ne veulent pas rester à la maison et toucher si peu d'argent.

Quel problème pose ce projet de loi? Je viens de dire que le problème concerne les gens qui sont touchés par cette mesure législative. J'ai pris une carte de Terre-Neuve il y a quelques instants, et j'ai nommé certaines localités situées dans les nouvelles zones touchées par ce projet de loi. N'oubliez pas que, selon ce projet de loi, il faut travailler plus de 10 semaines pour avoir droit aux prestations dans les endroits où le taux de chômage est de 15 p. 100 ou moins. À l'heure actuelle, si le taux de chômage est inférieur à 11,5 p. 100 à Terre-Neuve, il faut travailler plus de 10 semaines pour être admissible aux prestations. Il y a une différence énorme entre 11,5 p. 100 et 15 p. 100. Soudainement, cela devient sérieux parce que, aux termes de ce projet de loi, le gouvernement a retracé les lignes. Il a tracé une ligne autour de la circonscription du député d'en face. Puis il a tracé une ligne qui traverse toute la province et qui suit presque la voie ferrée. Nous avons une voie ferrée, mais nous n'avons plus de trains. Auparavant, on disait: «De quel côté de la voie ferrée habitez-vous?» On dit maintenant: «De quel côté de la ligne habitez-vous?»

M. Reid: C'est en 1968 que les trains sont disparus, n'est-ce pas?

M. Baker: Le gouvernement a pris les villes, les régions métropolitaines où le taux de chômage est censé être plus bas qu'ailleurs, et les a définies comme une zone. Puis, dans la province de Terre-Neuve, le gouvernement a pris des secteurs passablement prospères, relativement parlant, comme Gander, Grand Falls et Corner Brook, et les a englobés dans une zone au sud du chemin de fer, et avec quel résultat? Soudain, si l'on habite à Paradise, il faudra plus de semaines pour devenir admissible à l'assurance-chômage que si l'on habite à Gallow's Cove, par exemple. Si l'on habite à Petty Harbour, il faudra plus de semaines pour y devenir admissible que si l'on habite à Bay Bulls.

Le député de St. John's-Est l'a bien fait comprendre il y a un instant, quand il a fait remarquer que la norme d'admissibilité pour sa région de Terre-Neuve avait fluctué entre 10 et 16 semaines, parce que le taux de chômage avait oscillé au-dessus et au-dessous de 11,5 p. 100 dans toute la presqu'île Avalon. Si l'on trace une ligne autour de la ville de St. John's, comme le gouvernement l'a fait, le taux de chômage va y être bien inférieur à 11,5 p. 100. Aux termes du nouveau projet de loi, si le taux de